

COMPTE-RENDU DU CODIR DU LUNDI 9 DECEMBRE 2019

Le lundi 9 décembre 2019 s'est déroulé le dernier CODIR de l'ASUL 8 Tennis de Table de l'année 2019 sous la présidence de Monsieur FERRIERE Sylvain. Ce CODIR doit faire le bilan de la première phase de la saison.

ETAIENT PRESENTS :

- **Membres du Conseil d'Administration**

M. FERRIERE Sylvain : Président
M. CORSINI Laurent : Vice-Président
M. WATTRE Nicolas : Vice-Président
M. CHAVEROT Gilbert : Trésorier
M. FICHANT Jean-François : Secrétaire
Mme GONZALES Claudine : Membre du Comité directeur
Mme TOURON Amélie : Membre du Comité Directeur
M. FRACHEBOIS Julien : Membre du Comité Directeur
M. PAILLE Remy : Responsable du Pôle Loisir
M. CLEMENT Olivier : Responsable de la Commission Arbitrage

- **Entraîneur(s)**

M. HELBERT Hugo

- **Gestion des équipes**

M. BERGMANN Paul

- **Membres du Conseil d'Administration excusés**

Mme BOQUET Catherine : Membre du Comité directeur

La séance a commencé à 19h15 à l'Artisan Cuisinier, 125 rue Lacassagne, 69003 Lyon.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

- 1) Tarifs dégressifs 2019-2020
- 2) Point financier et subventions
- 3) Gestion des équipes de championnat
- 4) Créneaux d'entraînement
- 5) Affichage de la salle
- 6) Opération de financement



- 7) Arbitrage
- 8) Mandat 2020-2024

1) Tarifs dégressifs 2019-2020

Ce point concerne la reconduction ou non de la mise en place du tarif dégressif pour les joueurs qui souhaitent s'inscrire à la mi-saison au club comme cela a été fait les années précédentes. A la majorité présente, les membres ont validé la mise en place de ces tarifs dégressifs à partir du 1^{er} janvier 2020.

A titre d'exemple, pour une licence compétition senior de 220 € acquise après le 1^{er} janvier 2020, il faudra verser au club la somme de 96 €.

Pour une licence loisir de 150 €, il faudra verser au club 90 € et pour une licence loisir de 100 €, il faudra verser 60 € au club.

2) Point finances et subventions

Concernant le point financier, il a été observé un recul des cotisations de 2000 € par rapport à l'année dernière.

De plus, il y a eu une chute des donations avec seulement 4000 € de dons comparé à 11000 € l'année dernière.

En contre-partie, le club a moins de dépense de déplacement pour les compétitions individuelles (300 € contre 5000 € la précédente année).

Le club a pu investir dans l'achat d'un nouveau neuf. Les subventions déposées devraient permettre de compléter l'argent dépensé pour ce matériel.

Le club est à l'équilibre sur les ventes de maillot et les produits en boutique, ce qui est positif dans la dynamique financière du club.

Concernant les subventions, nous sommes dans l'attente des retours des trois dossiers de subventions déposés depuis le début de la saison. Une subvention a été reçue en décalage pour le financement de la formation de Quentin.

Ce CODIR a permis également de voter à l'unanimité le versement d'une prime de 1000 € à Hugo et de 400 € à Quentin en décembre.

3) Gestion des équipes du championnat

Les membres présents soulignent l'investissement positif de Paul dans la gestion des équipes en première phase d'où sa présence ce soir pour faire un retour de son expérience.

Paul indique que globalement la gestion des équipes avec le soutien d'Hugo s'était bien déroulée. Il indique cependant une inégalité d'investissement des capitaines dans la gestion de leur joueur d'un match à l'autre ce qui a pu occasionné des petites problématiques de comblement d'équipe à la

dernière minute.

Il complète en précisant que suite à quelques remarques, un affichage des équipes et des poules sera affiché à la salle pour que chacun soit informé.

Enfin, un début de travail a été réalisé sur la composition des équipes qui devraient globalement rester comme cela en deuxième phase. La problématique réside dans la composition des deux Régionale 1 car des joueurs sont mutés donc ils ne peuvent pas jouer ensemble. Une proposition sera faite courant décembre sur la composition des équipes en deuxième phase.

4) Créneaux d'entraînement

Notre entraîneur, Hugo HELBERT souligne que le créneau jeune du samedi matin est saturé donc il faudrait voir pour mieux répartir les licenciés entre le mercredi et le samedi.

Il note également une diminution des licenciés loisirs dans les créneaux du lundi et du mercredi soir.

Enfin, il indique que la présence de Cassandra ou d'Amélie est positive pour les loisirs féminines.

5) Affichage de la salle

Notre président remercie Hugo HELBERT pour la qualité de son affichage dans la salle ce qui apporte du dynamisme lors de la présence des licenciés.

Il souhaite également qu'il y est plus de photos de faites lors des événements (matchs par équipe, soirée festive,...) afin de gagner en lisibilité sur notre page Facebook et notre site internet.

Lors de cette réunion, il a été décidé de mettre en cadre notre nouveau maillot afin de compléter la frise historique des maillots du club.

Enfin, une proposition a été faite de voir la faisabilité de confectionner des survêtements pour notre équipe fanion lors des matchs de Nationale 1.

6) Opération de financement (Soirée des Rois/Tombola)

M. FERRIERE énonce sa déception de la gestion des tickets de tombola et remercie grandement Hugo, Quentin, Remy et Julien pour l'enveloppement des tickets. Les tickets seront distribués avant les fêtes et devront être ramené avant le 15 janvier.

Concernant l'organisation de la soirée du 17 janvier, une commande sera faite comme l'année dernière dans la boulangerie du père d'Amélie. Julien s'occupera des boissons, Laurent des clémentines et Claudine des bonbons. Il faudra aussi pour l'occasion acheter des grandes nappes, des assiettes, des verres et des couverts.

7) Arbitrage

Un petit point a été fait sur la question de l'arbitrage lors de la première phase. Un rappel a été fait sur le besoin d'arbitre dans notre club. Lors de cette première phase, le nombre de prestation de juge-arbitrage a été grandement réalisé donc tout va bien à ce niveau là.



Le secrétaire indique qu'il s'est inscrit à la deuxième session de formation de JA1 le 15 décembre afin d'obtenir les qualifications pour la saison prochaine.

Il a été rappelé également la nécessité de ne pas oublier les sessions de rattrapage pour l'arbitrage et le JA.

8) Mandat 2020-2024

Pour clôturer cette réunion, Sylvain souhaitait dire quelques mots sur le fait qu'en fin de saison, il y aura un vote pour élire un Conseil d'administration pour la période 2020-2024.

Il demande à chacun de réfléchir à son souhait et ses volontés pour le prochain mandat en sachant que lui ne se représentera pas comme président mais souhaitait rester dans l'équipe dirigeante du club.

Pour conclure, il a été voté à l'unanimité, la co-optation de Paul par le Conseil d'administration donc il sera invité à chaque CODIR en tant que gestionnaire des équipes.

Après 2h de réunion, la soirée continue autour d'un repas entre les membres dirigeants de l'association.

Fait à Lyon, le 21/12/2019

Secrétaire
FICHANT Jean-François



Président
FERRIERE Sylvain

Certifié conforme

